

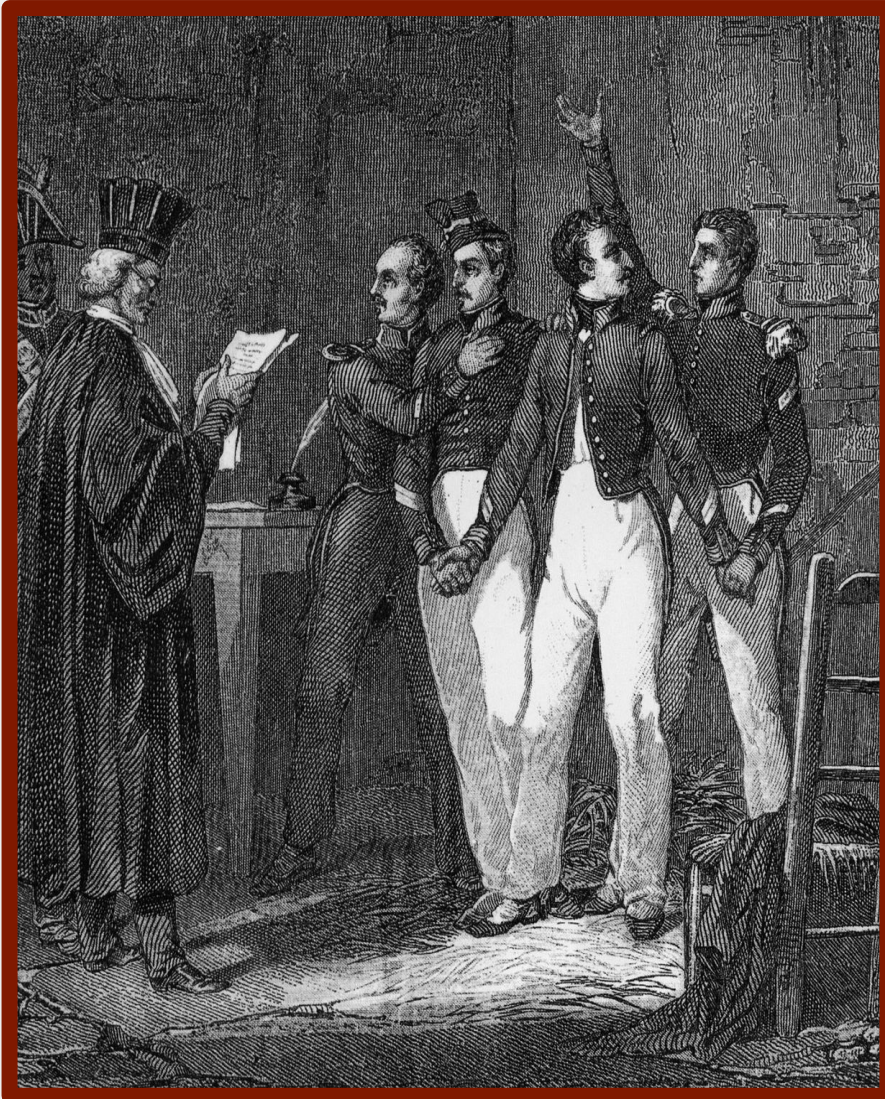
# **Victor Hugo et la peine de mort**

**( fondé pour l'essentiel sur les faits  
réunis par Guy ROSA dans ses  
commentaires du *Dernier Jour d'un  
condamné*, éd. Livre de Poche )**

**Victor HUGO naît en 1802,  
sous le Consulat de  
Napoléon Bonaparte, et il  
meurt en 1885, sous la  
Troisième République. Tous  
les régimes qui se  
succèdent durant sa vie ont,  
plus ou moins fréquemment,  
recours à la peine de mort :**

Premier Empire, Restauration,  
Monarchie de Juillet, Première  
République, Second Empire,  
Troisième république.

Par exemple, sous la  
Restauration ( de 1815 à  
1830 ), on exécute en moyenne  
une personne par semaine :  
même le sacrilège ( c'est-à-dire  
l'irrespect envers la religion )  
est puni de mort.



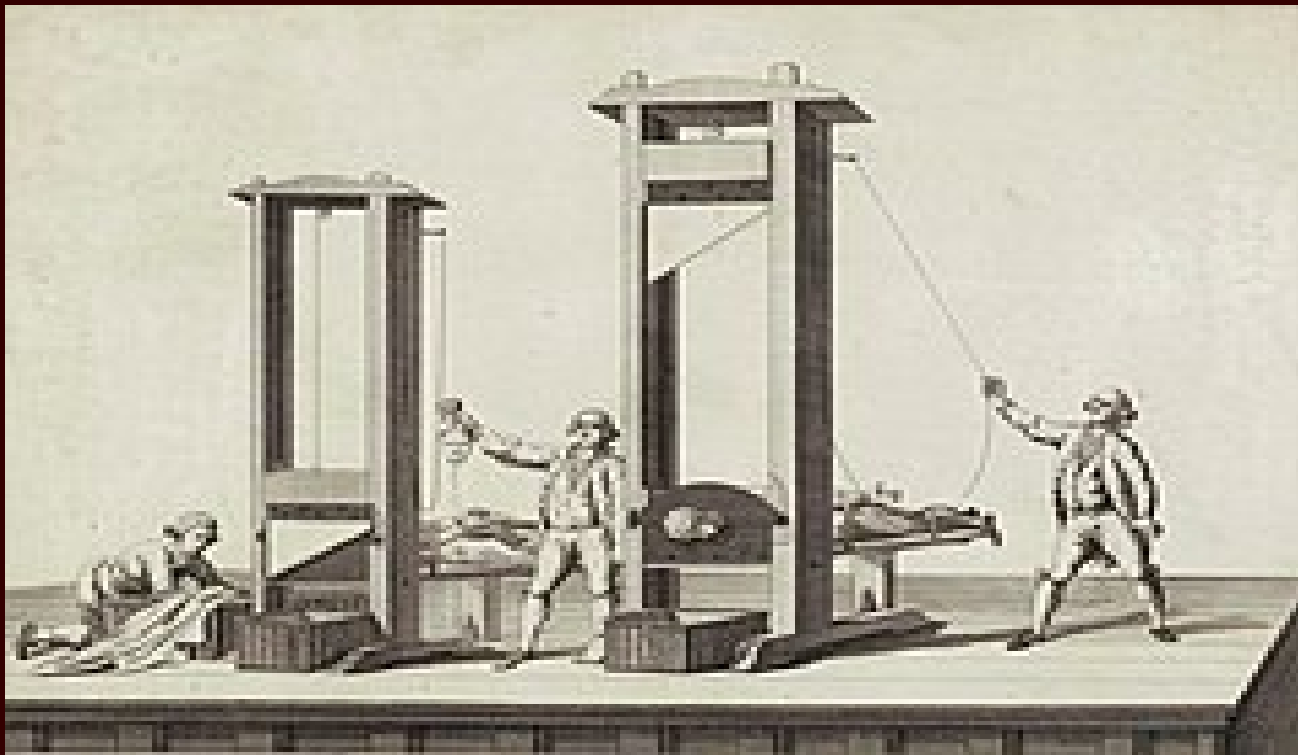
**Alors qu'aux yeux de la majorité de ses contemporains, la peine de mort semble une composante normale de la vie en société, Victor Hugo s'y oppose durant toute son existence avec la plus grande vigueur.**



Dans son enfance, il est souvent confronté à la peine de mort et en éprouve une profonde horreur. Comme son père est un général de l'armée de Napoléon Premier, Victor Hugo, à l'âge de cinq, puis de neuf ans, se rend en Italie, puis en Espagne où son père a été envoyé : dans ces deux pays, il est témoin des exécutions nombreuses et sanglantes auxquelles se livre l'armée napoléonienne pour asseoir sa domination.

En 1812, alors que Victor Hugo n'a que dix ans, son parrain est condamné à mort et exécuté pour avoir participé à un coup d'Etat contre Napoléon. Un peu plus tard, Victor Hugo est âgé de seize ans quand il assiste, devant le Palais de Justice de Paris, au supplice d'une femme : travaillant comme domestique, elle a commis un vol et a été condamnée à être marquée au fer rouge.

En 1820, un homme qui a tiré en direction du père de Victor Hugo sans l'atteindre est condamné à mort.





Devenu adulte, Victor Hugo reste horrifié par la peine de mort : les jours d'exécution à Paris, il reste assis à son bureau sans pouvoir écrire une ligne, vivant à distance l'agonie des condamnés qu'attend la guillotine.

Un jour de septembre 1827, il assiste, la veille de l'exécution d'un jeune homme, aux derniers préparatifs de la guillotine : le graissage méticuleux de la machine de mort suscite en lui une horreur plus terrible encore que le supplice même.



C'est cet événement qui décide Victor Hugo à écrire son premier livre contre la peine de mort : ***Le Dernier Jour d'un condamné***. Il s'agit du journal intime d'un condamné à mort durant les semaines qui précèdent son exécution.

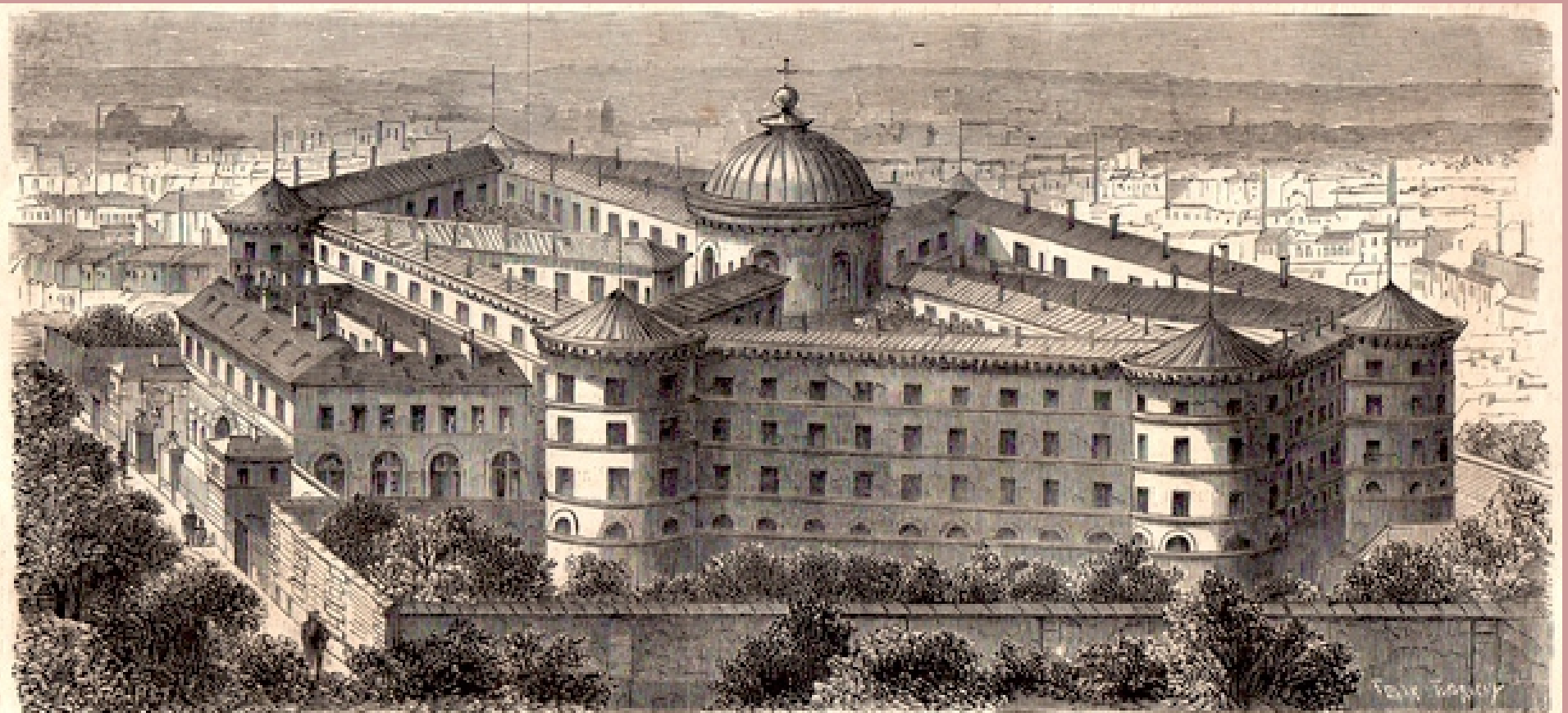
Victor Hugo y fait comprendre l'inhumanité de la peine de mort : il montre à quel point l'attente de sa propre mort décidée par autrui est insupportable et souligne combien l'existence de la peine de mort encourage la cruauté et l'insensibilité chez chacun, des jurés aux spectateurs de l'exécution.

En 1832, Victor Hugo est averti du procès d'un homme nommé Claude GUEUX à la cour d'assises de Troyes. Le vrai Claude Gueux est né en 1804, deux ans après Victor Hugo. En 1831, Claude Gueux a vingt-sept ans et purge à la prison centrale de Clairvaux une peine de huit ans de prison qui n'est pas sa première. Il y tue le gardien-chef Delacelle, déclenchant une explosion de joie dans toute la prison. Il est condamné à mort et exécuté en 1832.

Deux ans plus tard, Victor Hugo rédige ***Claude Gueux***, qui paraît dans une revue. Un lecteur enthousiasmé en fait imprimer cinq-cents exemplaires à ses frais et les adresse aux députés pour les inciter à abolir la peine de mort.



Le combat de Victor Hugo contre la peine de mort ne fait que commencer. Entre 1839 et 1847, il intervient plusieurs fois avec succès auprès du roi Louis-Philippe pour que la peine de condamnés à mort soit commuée en détention à perpétuité. Il s'informe et réfléchit en visitant des prisons.



LA ROQUETTE. — Prison des jeunes détenus. — Vue à vol d'oiseau de l'ensemble de l'établissement.



Pendant la Première République, de 1848 à 1852, Victor Hugo approuve l'abolition de la peine de mort pour raisons politiques et s'oppose à la création d'une peine de déportation pour la remplacer. Il soutient, en vain, un projet de loi pour abolir totalement la peine de mort.

Le propre fils de Victor Hugo, Charles, qui est journaliste, dénonce lui aussi la barbarie de la peine de mort : il est condamné à six mois de prison pour avoir raconté dans un de ses articles une exécution particulièrement atroce.

Tout le reste de sa longue vie et quelles que soient les circonstances, Victor Hugo continuera à user de toute son influence pour lutter contre la peine de mort. Voici quelques exemples de son action.



En 1859, Victor Hugo demande en vain la grâce de John Brown, héros du combat contre l'esclavage aux Etats-Unis. John Brown, fervent partisan de l'abolition de l'esclavage, s'était emparé d'un arsenal pour permettre aux esclaves noirs de se soulever et de répondre à la violence des esclavagistes. Il est exécuté.

Victor Hugo soutient avec succès les partisans de l'abolition de la peine de mort en Suisse. De même, au Portugal, les militants contre la peine de mort s'aident des livres de Victor Hugo pour défendre leur cause, avec succès là aussi puisque la peine de mort est abolie au Portugal en 1867.





Sous la Troisième République, Victor Hugo se bat pour que soient amnistiés ceux qui se sont battus pour leurs idées : par exemple, les membres de la Commune de 1871, ou des kabyles soulevés contre la colonisation française en Algérie en 1879.

Il envoie dans des pays du monde entier des lettres demandant la grâce de condamnés à mort.

**Depuis presque deux siècles, grâce à son engagement personnel et à ses livres, Victor Hugo est l'une des personnes qui comptent le plus dans la lutte contre la peine de mort à travers le monde.**